Lundi 15 Octobre 2018

10 Faits divers & Justice

Vol à la tire à Libreville

Faustin Leyouma, un chef de gang neutralisé par la PJ

Abel EYEGHE EKORE

Libreville/Gabon

UN individu soupçonné d'être à la tête d'un gang de vol à la tire qui sévit dans la zone du Rond-point de la Démocratie, est tombé dans la nasse de la police judiciaire (PJ), mercredi dernier.

Une source policière renseigne que Faustin Leyouma, 27 ans, est impliqué dans la plupart des vols dans plusieurs quartiers de Libreville. Il opère à visage découvert et en pleine journée, avec des armes blanches, poursuit la source

Lors de son arrestation dans la zone du Rond-point de la Démocratie, Faustin Leyouma aurait voulu défier la force publique en engageant une épreuve de force avec les Officiers de police judiciaire (OPJ). Malgré les moyens de dissuautilisés pour obtempérer, le mis en cause n'a pas plié l'échine, explique notre informateur. Force devant rester à la loi, les OPJ ont été obligés d'user de leurs armes à



feu pour neutraliser le récalcitrant. C'est donc avec des plombs dans la jambe, qu'il a été conduit à l'Hôpital d'instructions des armées Omar Bongo

Ondimba du PK9, où il a subi une intervention chirurgicale.

A sa sortie de l'hôpital vendredi, il a été placé en garde à vue dans le cadre de l'enquête préliminaire. Le délinquant présumé attend maintenant d'être présenté devant le parquet de Libreville pour être fixé sur son sort.

L'arrestation de Faustin Leyouma a été très applaudie par les habitants du quartier Rond-point de la Démocratie, mais aussi par les passants dont beaucoup ont reconnu cet individu sans foi ni loi. Occasion pour eux de féliciter et d'encourager les forces de sécurité qui, depuis quelques jours, mènent des opérations dans différents quartiers de Libreville et ses environs, pour mettre hors d'état de nuire les différents gangs de voleurs à la tire et des braqueurs, à l'origine de l'insécurité grandissante dans la capitale et sa ban-

Beaucoup souhaitent, d'ailleurs, que la police soit présente, de jour comme de nuit, dans les quartiers à haut risque, afin d'en finir avec les indésirables qui empoisonnent la vie des populations.

Les faits du week-end

Une sortie de route fait

des blessés au Lac bleu LE conducteur d'un véhicule à usage de taxi, roulant dans le sens échangeur de la Démocratie-Charbonnages, perdu, vendredi dernier, le contrôle de son automobile avant de terminer sa folle course dans le caniveau de la voie opposée. Blessés, les trois passagers qui étaient à bord du véhicule ont immédiatement été conduits vers une structure hospitalière pour y être soignés. La voiture a, quant à elle, subi d'importants dégâts. Selon des témoins, la vitesse excessive du taxi serait à l'origine de cet accident qui a perturbé la circulation durant près de deux heures sur la Voie-

Un voleur de chaises rattrapé à Okala après deux mois de cavale

Express.

Un homme, soupçonné d'avoir volé 200 chaises en plastique au quartier Bel-Air, a été formellement identifié par sa victime au quartier Okala, deux mois après les faits. Selon le responsable de cette société de location de chaises et tentes, l'homme s'est présenté à elle comme un client, puis il a sollicité 200 chaises en plastique pour une cérémonie à 100 mètres de là. La victime explique que ce client lui a même montré du doigt, l'endroit où devait se tenir la manifestation. Après avoir réglé la facture (50 000 francs), le malfaiteur a chargé les 200 chaises en plastique dans un pick-up loué pour la circonstance, puis il est parti. Depuis lors, il n'a plus donné de ses nouvelles. C'est donc deux mois plus tard que la victime est tombée, tout à fait par hasard à Okala, sur son voleur. Celui-ci a été arrêté par les agents de police chargés de réguler la circulation à cet endroit, avant d'être conduit au commissariat de police pour nécessités d'enquête.

Un voleur à la tire victime de la vindicte populaire

. Un jeune homme, âgé de 16 ans, a été lynché par les habitants du quartier Nzeng-Ayong Dragages. Motif? On le soupçonne d'avoir arraché, en fin d'après-midi, le sac d'une jeune fille dans un taxi au niveau de l'école publique du quartier, avant de prendre la fuite avec son butin. Mais pas pour longtemps. L'adolescent a, en effet, été rattrapé par des personnes de bonne volonté lancées à ses trousses. Une fois neutralisé, le jeune homme a été passé à tabac par la foule. Îl a fallu l'intervention d'un agent des forces de défense qui passait par là pour le sortir des griffes de ces justiciers un peu particuliers.

Rassemblés par Abel EYEGHE EKORE

Fait insolite à Bambino Village Owendo

Polémique autour du rasage suspect d'une partie des cheveux d'une élève

AEE

Libreville/Gabon

L'AFFAIRE fait actuellement grand bruit sur les réseaux sociaux. De quoi s'agit-il? M.B., une dame de nationalité gabonaise, vient de traîner le complexe scolaire privé Bambino Village Owendo devant les tribunaux parce qu'une partie des cheveux de son enfant a été rasée et avec elle la tresse qui s'y trouvait

En effet, la dame explique que sa fillette a perdu de façon suspecte une partie de ses cheveux au sein de cet établissement scolaire, où elle est inscrite dans la section des 3 ans. Intriguée par un tel acte qui lui a tout de suite donné froid dans le dos, la mère de famille se rapproche de Bambino Village Owendo pour tenter de comprendre ce qui s'est exactement passé.

Mais la situation a dégénéré. M.B. déclare, en effet, qu'elle a été éconduite par les responsables de l'établissement qui, par la suite, ont procédé à l'exclusion de son enfant.

Selon le récit de la plaignante, lundi 24 septembre, sa fille de 3 ans est récupérée à la sortie des cours par le chauffeur. Mais



La petite fille se retrouve avec une partie des cheveux rasée.

à son retour au bercail, elle a une partie de ses cheveux rasée. « Lorsque ma fille est allée à l'école, lundi 24 septembre, elle était convenablement tressée. J'ai pris la peine de la filmer avant, à cause de la beauté de ses tresses », explique-t-elle.

Elle ajoute : « Je me suis rendue compte que l'enfant avait une tresse en moins mardi 25 septembre. J'ai mené mes investigations chez mes employés. Ensuite, je me suis rendue à Bambino Village Owendo, vendredi 28 septembre, pour tirer cette affaire au clair. L'école a dit ne pas reconnaître les faits, mais elle m'a proposé le visionnage des caméras de surveillance. Par prudence, je me suis fait

accompagner par deux agents de la Police judiciaire pour assister à cette séance. Mais, soudainement, l'école a changé d'avis. Puis, la directrice va refuser de me recevoir à deux reprises. Et pour couronner le tout, mon enfant est renvoyé de l'établissement sans explications ».

plaignante, qui dit ne pas vouloir pointer un doigt accusateur sur qui que ce soit, soutient qu'elle veut juste connaître la vérité sur ce qui s'est passé pour que sa fille se retrouve avec une partie du crâne rasée. « Si Bambino Village Owendo n'a rien à se reprocher ou à cacher, pourquoi refuse-telle de me faire visionner les



L'école Bambino Village Owendo.

caméras de surveillance?», se demande M.B.

Le complexe scolaire privé Bambino Village Owendo lui ayant opposé une fin de non-recevoir, la mère de famille a déposé une plainte jeudi matin au tribunal de première instance de Libreville pour que justice lui soit rendue.

Approchés pour avoir leur version des faits, les responsables de Bambino Village Owendo disent ne pas reconnaître les faits qu'on veut imputer à leur établissement scolaire. Ils se disent même étonnés de la réaction de dame M.B. « Lorsque la fillette a été accueillie par ses deux maîtresses, en matinée, elle avait déjà des cheveux arra-

chés sur la tête. Nous sommes surpris que sa mère veuille nous rendre responsables de cet acte. Les vidéos de surveillance sont actuellement entre les mains d'un technicien. Nous espérons qu'il réussira à monter les films de cette journée très rapidement. Ensuite, nous pourrons les faire visionner en présence de la maman de la fillette », explique la hiérarchie de l'établissement, pour qui cette histoire vise à entacher la réputation de son école.

Bambino Village Owendo dit avoir, lui aussi, déposé une plainte auprès des instances judiciaires. Affaire à suivre.